

Séance du 08 avril 2016

Date de convocation : 4 avril 2016

L'an deux mil seize et le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 13 avril 2016

**Présents** : Frédéric CHAPUIS, Ludovic BRENOT, Marie PASCAL, Éric FAUCHON, Stéphanie JUPILLE, Alexandre ORMAUX, Armand FALVO, François MAILLOT.

**Absent excusé** : Christophe GUICHARD ayant donné pouvoir à Stéphanie JUPILLE

Madame Stéphanie JUPILLE a été élue secrétaire.

## **2016-20**

### **Objet : Fixation du nombre d'adjoints**

Suite à la démission de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Madame Marie PASCAL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer ce poste et fixe le nombre d'adjoint à 2. Monsieur Alexandre ORMAUX, 3<sup>ème</sup> adjoint devient donc 2<sup>ème</sup> adjoint.

## **2016-21**

### **Objet : avenant au bail de Messieurs PHILIPPE Jacques et Pierre**

Suite à la cessation d'activité de Monsieur PHILIPPE Jacques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à modifier par avenant le bail communal de la parcelle cadastrée A 422 « Les Chenots » pour le mettre en adjudication à EARL PHILIPPE jusqu'à son terme le 31 décembre 2018.

## **2016-22**

### **Objet : Extension du réseau électrique concédé (B6076) rue du Milieu**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour 7 logements collectifs qui relève des équipements exceptionnels au sens de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- Une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 25 mètres ;

- La réalisation d'un génie civil de télécommunication composé d'environ 50 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain du bâtiment au réseau filaire.

Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55% du montant total de ces travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire
2. **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur Olivier KRATTINGER en application des dispositions de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

## **2016-23**

**Objet : Convention groupement de commandes avec la CCPR dans le cadre des contrats de maintenances et de contrôles réglementaires pour les bâtiments classés ERP.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes du Pays Riolais dans le cadre des contrats de maintenances et de contrôles réglementaires pour les bâtiments classés ERP (établissement recevant du public).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire  
Frédéric CHAPUIS